SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical
Délibération de la séance du jeudi 7 octobre 2021

Membres du comité syndical				Délibération n° 2146
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Décision modificative n°1 exercice 2021
9	5	4	4	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe :

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon
Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon
Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne à Monsieur Dalby
Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon à Madame Subaï
Monsieur Gaétan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne à Madame Loire
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux

Excusé(e)s : Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon
Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne

Transmission à la Préfecture le 12 octobre 2021

COMITE SYNDICAL DU SMG DE L'ENMDAD
DELIBERATION 2146

07 10 2020

Délibération n°2146– Décision modificative numéro 1 exercice 2021 :

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, conformément à l'instruction M14, d'effectuer les modifications suivantes afin de rééquilibrer certaines dépenses et recettes de la section de fonctionnement de l'exercice 2021, faisant suite :

- Aux dépenses supplémentaires liées au remboursement des frais d'inscription des élèves adultes hors 3ème cycle non réinscrits (21 445.08 €) prévu par la délibération n°2120 du Comité syndical du 8 juillet 2021.

- A la baisse des recettes (-47 786.49 €) liée la non-perception du prélèvement de juin 2021 pour les élèves exonérés et au remboursement sous forme d'avoir des élèves adultes hors 3ème cycle réinscrits également prévus par la délibération n°2120 du Comité syndical du 8 juillet 2021

- Aux dépenses supplémentaires sur le chapitre 011 liées au projet « *Capitale Française de la Culture 2022* », compensées par une participation financière des collectivités membres du SMG de l'ENM : 46 153.60 € pour la Ville de Villeurbanne et 12 791 € pour la Métropole de Lyon

- Aux dépenses supplémentaires à prévoir sur le chapitre 012 en raison de la mise en place de la prime itinérante (+4 500 €) et de la création de poste d'intervenant en milieu scolaire Minimix pour la fin d'année scolaire 2021 (+15 333.33 €).

Voici l'affectation proposée :

Section de fonctionnement :

En dépenses :

Chap.	Art.	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Propositions Nouvelles	Montant des crédits ouverts après DM
67	678	Autres charges exceptionnelles	6 000 €	21 445.08 €	27 445.08 €
011	60632	Fournitures de petits équipements	1 000 €	17 750 €	18 750 €
	6068	Autres matières et fournitures	46 710.50 €	17 750 €	64 460.5 €
	611	Contrat de prestation de service	62 533.04 €	9 500 €	72 033.04 €
	6247	Transports collectifs	9 750 €	13 200 €	22 950 €
	6256	Missions	6 200 €	500 €	6 700 €
	6257	Réceptions	2 080 €	500 €	2580 €
012	64111	Rémunération principale	2 470 483.45 €	-73 986.97 €	2 396 555.78 €
	64118	Autres indemnités	350 000 €	4500 €	354 500 €
Total dépenses de fonctionnement				+ 11 158.11 €	

En recettes :

Chap.	Art.	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Propositions Nouvelles	Montant des crédits ouverts après DM
70	7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	805 000 €	- 47 786.49 €	757 213.51 €
74	74741	Participation de communes	3 406 373 €	46 153.60 €	3 452 526.60 €
	7478	Participation autres organismes	934 804 €	12 791 €	947 595 €
Total recettes de fonctionnement				+ 11 158.11 €	

07 10 2020

Ces opérations de transfert de crédits n'entraînent pas de modification au niveau de l'équilibre général du budget voté.

Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion d'approuver la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2021.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2021.

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 93 27

Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne